

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : **Claire Achard**  
Identifiant annonce : **21884179 / Zone 20**  
Numéro d'ordre : **7368309301**

Rennes,  
Le 06/06/2024

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE**

le texte d'annonce légale ci-dessous :



-----  
*Communauté de Communes Bretagne Romantique*

### **ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À L'ÉLABORATION DU P.L.U.I. - 2ÈME AVIS -**

Par arrêté n° ARR\_URBA\_01\_2024 en date du 23 mai 2024, M. le Président de Communauté de Communes Bretagne Romantique, responsable du projet, a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et l'abrogation des cartes communales des communes de Saint-Brieuc des Iffs, Les Iffs et Saint-Thual.

A cet effet Monsieur Gérard BESRET a été désigné par M. le Président du Tribunal Administratif en tant que président de la commission d'enquête.

L'enquête publique se déroule du 24 juin 2024 à 9H00 au 25 juillet 2024 à 12H00.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivantes : à la Chapelle-aux-Filtzméens (Communauté de communes et siège de l'enquête publique) le lundi 24 juin de 09h00 à 12h00 et le jeudi 25 juillet de 09h00 à 12h00, à la mairie de Tinténiac le lundi 24 juin de 14h00 à 17h00 et le vendredi 19 juillet de 09h00 à 12h00, à la mairie de Combourg le jeudi 4 juillet de 14h00 à 17h00 et le mardi 16 juillet de 14h00 à 17h00, à la mairie déléguée de Lanhélin (Mesnil Roc'h) le jeudi 27 juin de 09h00 à 12h00 et le mardi 9 juillet de 14h00 à 17h00, à la mairie de La Baussaine le vendredi 5 juillet de 14h00 à 17h00 et le lundi 22 juillet de 09h00 à 12h00, à la mairie de Cuguen le jeudi 27 juin de 14h30 à 16h30 et le jeudi 4 juillet de 09h00

à 12h00, à la mairie de Dingé le vendredi 5 juillet de 09h00 à 12h00 et le mardi 9 juillet de 09h00 à 12h00 et à la mairie de Pleugueneuc le mardi 16 juillet de 09h00 à 12h00 et le lundi 22 juillet de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique sera consultable, en format numérique :

- Sur le site Internet de la Communauté de communes dédié au PLUi : <https://urbanisme.bretagneromantique.fr/>
- Sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registredematerialise.fr/5413>
- Sur un poste informatique, au siège de l'enquête publique

Le dossier d'enquête publique sera aussi consultable au format papier : à la Communauté de communes Bretagne Romantique ainsi qu'aux mairies de Combourg, Cuguen, Dingé, La Bausaine, mairie déléguée de Lanhélin (Mesnil Roc'h), Pleugueneuc et Tinténiac.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au président de la commission d'enquête à La Communauté de Communes Bretagne Romantique ou par voie électronique sur le registre dématérialisé sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5413> ou sur le courriel [enquete-publique-5413@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5413@registre-dematerialise.fr).

Le rapport de la commission d'enquête et ses conclusions seront transmis au président de la Communauté de Communes Bretagne Romantique et seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes Bretagne Romantique ainsi que sur le site internet de la collectivité pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par la commission d'enquête, la collectivité organisatrice sera amenée à se prononcer par délibération sur l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

### Cette annonce d'enquête publique 2ème avis paraîtra :

Date	Support	Département
Le 27 juin 2024	Ouest-France (support papier)	35 - ILLE ET VILAINE
Date	Support	Département
Le 27 juin 2024	Le Pays Malouin	35 - ILLE ET VILAINE

(support papier)

David SHAPIRO  
Représentant permanent de Médialex